



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Référendum en matière communale

La Municipalité de la Commune d'Aigle

En application de l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021, les électeurs sont informés que le référendum communal contre la décision du Conseil communal du 7 décembre 2023 relative à la demande de crédit d'ouvrage pour le projet de réaménagement de la Place du Marché a abouti.

A la suite du dépôt des listes dans le délai prescrit et, après vérification de la validité des signatures, il ressort que 1'450 électeurs aiglons ont approuvé valablement la démarche.

En conséquence, la question sera tranchée lors d'une votation populaire dont la date sera fixée d'entente avec le Conseil d'Etat.

Aigle, le 30 janvier 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

G. Devaud



La Secrétaire :

A. Décaillet